

## ENTREPRISES CERTIFIEES PAR BCS

NOM SOCIETE	Numéro de Certificat	SITE PRINCIPAL	SITE SECONDAIRE	LIBELLE	DATE DE CERTIFICATION	DATE D'EMISSION	DATE DE PEREMPTION	COFRAC	REFERENTIEL	AUDITEUR
ECOLE NATIONALE DES SCAPHANDRIERS	180219-C1816	1196 Boulevard de la Mer - 83600 FREJUS		Formation à la prévention des risques hyperbares pour des travailleurs réalisant des activités relevant de la mention A en Classe II et de la mention B en Classes 0, I, II	19/02/2018	22/02/2018	18/02/2022	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	MACCHI Jean-Pierre
INSTITUT NATIONAL DE PLONGEE PROFESSIONNELLE INPP	181217-C1993A	Institut national de plongée professionnelle - Port de la Pointe Rouge Entrée n° 3 13008 MARSEILLE		Délivrance du Certificat d'Aptitude à l'hyperbarie pour Les scaphandriers ; Classes II et III pour la mention A, Classes 0, I, II, III pour la mention B Classes I, II, III pour la mention C Classes 0, I, II, III pour la D	23/09/2019	17/12/2018	16/12/2022	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Alain DUPONT
CAP TREBEURDEN Centre d'Activités Plongée Trébeurden	190322-C2036A	Siège social : Centre Activités Plongée de Trébeurden- 54 Corniche de Goas Trez 22560 TREBEURDEN		Délivrance du Certificat d'Aptitude à l'hyperbarie pour : LES SCAPHANDRIERS CLASSES II pour la mention A. LES SCAPHANDRIERS CLASSES 0, 1, 2 et 3 POUR LA MENTION B	22/03/2019	22/03/2019	21/03/2023	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Alain DUPONT
AYMARA FORMATIONS	190408-C2055	169, rue Sadi Carnot - Entrée 2- 59350 Saint André Lez Lille.		Délivrance du Certificat d'Aptitude à l'hyperbarie pour les travailleurs hyperbares Classes I et II pour la mention C	08/04/2019	08/04/2019	07/04/2023	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Alain DUPONT
CHRU de Brest Service du Caisson Hyperbare	181217-C1994	Hôpital de la Cavale Blanche Boulevard -TANGUY PRIGENT- 29200 BREST		Formation des IDE à l'hyperbarie pour la conduite, le travail à l'intérieur ou l'assistance au caisson hyperbare : classe 1 MENTION C	17/12/2018	17/12/2018	16/12/2022	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Jean LELIEVRE
INSTITUT MEDITERRANEEN DE SCIENCES MEDICALES APPLIQUEES A L'HYPERBARIE IMSMAH	190722-C2115	Hôpital Notre Dame de la Miséricorde, 20000 AJACCIO		Formation à la prévention des risques liés au risque hyperbare pour des travailleurs réalisant des activités relevant de la mention C en classe I et II	22/07/2019	22/07/2019	21/07/2023	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Jean-Pierre MACCHI
Centre Médical Subaquatique	190715-C2113	36 bd de l'océan BP 143 - 13275 MARSEILLE CEDEX 09	Horizon. Grd Paris gare des Ardôines - 94400 Vitry sur seine	Délivrance du Certificat d'Aptitude à l'hyperbarie pour les travailleurs hyperbares Classes 0, I et II pour la mention D.	15/07/2019	15/07/2019	14/07/2023	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Alain DUPONT
CHU LA REUNION	191007-C2136	ST PIERRE Service de médecine hyperbare Avenue François Mitterand BP 350		Organise de formation délivrant des Certificats d'Aptitude à l'hyperbarie pour les travailleurs hyperbares Classes I mention C	07/10/2019	07/10/2019	06/10/2023	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Alain DUPONT
Centre International de Formation à la plongée militaire de défense conseil international	190923-C2133	Militaire - BAT R Quai Ouest - Darze PEM Nord - 83430 SAINT MANDRIER S/MER		Organisme de formation à la sécurité hyperbare pour des travailleurs en mention B pour les classes 0, I, II, III	23/09/2019	23/09/2019	22/09/2023	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Jean-Pierre MACCHI
Groupe de Recherche Archéologique sous-marine	190923-C2132	35, Anse du Pharo 13007 Marseille		Formation à la prévention des risques liés au risque hyperbare pour des travailleurs réalisant des activités relevant de la Classes 0, I et II Mention B.	23/09/2019	23/09/2019	22/09/2023	OUI	Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare	Alain DUPONT

















